

Arrêté réglementaire

N° 2025-133

Objet : Désignation des membres du jury du concours externe et du concours interne d'accès au grade d'ingénieur territorial, session 2025.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs, les arbitres et juges de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 modifié pris en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la

fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 27 février 2016 modifié fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,

Vu l'arrêté n°2024-255 du 5 novembre 2024 portant sur l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne d'accès au grade d'ingénieur territorial, session 2025,

Vu l'arrêté n°2025-116 du 5 mai 2025 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Considérant les besoins de recrutement exprimés par les collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 9 décembre 2024 parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre de jury d'un concours externe et d'un concours interne d'accès au grade d'ingénieur territorial, session 2025,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury,

Arrête :

Article 1 : Le jury des concours externe et interne d'accès au grade d'ingénieur territorial, session 2025, est composé comme suit :

■ Président du jury :

Monsieur Jérôme MOROGE, Maire d'Oullins Pierre-Bénite (69), Conseiller régional d'Auvergne Rhône-Alpes

■ Suppléante du Président en cas d'empêchement :

Madame Isabelle MAISTRE, Adjointe au Maire de la ville de Bourg-en-Bresse, vice-présidente de Grand Bourg Agglomération (01)

Collège des élus				
Monsieur	BOIX-NEVEU	Arthur	Maire	Ville de Barberaz (73)
Madame	BORODINE	Geneviève	Conseillère municipale	Ville de Cubize (69)
Monsieur	BOUDON	Maxence	Conseiller municipal	Ville de Gleizé (69)
Monsieur	COURION	Sébastien	Conseiller municipal Conseiller communautaire	Ville du Péage de Roussillon (38) Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (38)
Madame	FAYE	Caroline	Conseillère municipale	Ville de L'Arbresle (69)
Madame	FREYER	Blandine	Maire	Ville d'Irigny (69)
Madame	GEORGEL	Nadine	Maire du 5e arrondissement, Conseillère métropolitaine	Ville de Lyon (69) Métropole de Lyon (69)
Monsieur	LANFREY	Gérard	Adjoint au Maire	Commune de Saint-Aupré (38)
Madame	MAISTRE	Isabelle	Adjointe au Maire Vice-présidente	Ville de Bourg-en-Bresse (01) Grand Bourg Agglomération (01)
Monsieur	MOROGE	Jérôme	Maire Conseiller Régional	Ville d'Oullins Pierre-Bénite (69) Région Auvergne-Rhône-Alpes (69)
Monsieur	ODO	Xavier	Maire Conseiller Régional	Ville de Grigny (69) Région Auvergne-Rhône-Alpes (69)
Madame	REBOUILLAT	France	Adjointe au Maire	Ville de Communay (69)
Collège des personnalités qualifiées				
Monsieur	BENIERE	Marc	Ingénieur principal, Directeur des parcs et jardins et de la maintenance voirie	Ville d'Annemasse (74)
Madame	BOURRELLON	Anne	Ingénieur principal, Responsable du service système d'information géographique	Ville de Villeurbanne (69)

Madame	CROZIER	Édeline	Ingénieur principal, Responsable du service des déchets	ARCHE agglomération (07)
Madame	ETCHEPAREBORDE	Elodie	Ingénieur principal, Directrice du pôle technique	Ville de Neuville- sur-Saône (69)
Madame	FARGEOT	Christine	Ingénieur principal, Chef de projet informatique	SDMIS du Rhône (69)
Monsieur	FRECENON	Jérôme	Ingénieur principal, Directeur des services techniques et urbanisme	Ville de Trévoux (01)
Madame	MAYEUX-RICHON	Valérie	Ingénieur hors classe, Responsable du service maîtrise de l'énergie et accessibilité	Ville de Lyon (69)
Madame	MERLAND	Catherine	Ingénieur principal, Directrice des services techniques	Ville de Chaponost (69)
Monsieur	PANDROT	Mathieu	Ingénieur territorial, Chef de projet	Métropole de Lyon (69)
Monsieur	RABUEL	Sébastien	Ingénieur hors classe, Responsable de service Urbanisme et Mobilités	Métropole de Lyon (69)
Madame	ROSSIGNOL	Rachel	Ingénieur principal, Directrice du service Environnement énergie eau	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (26)
Madame	SOUVIGNET	Vanessa	Ingénieur territorial, Gestion patrimoine et voirie, Service commun	Ville de Valence et Valence-Romans agglomération (26)
Collège des fonctionnaires territoriaux				
Monsieur	ARIZA	Yann	Ingénieur principal, Directeur des systèmes d'information	Communauté de communes de la Vallée du Garon (69)
Monsieur	BOLEVY	Luc	Ingénieur principal, Responsable de pôle pollution	Ville de Lyon (69)
Madame	BURTIN	Émilie	Ingénieur principal, Directrice Espace public	Valence Romans Agglo (26)
Monsieur	CHAUSSE	Julien	Ingénieur territorial, Responsable unité Ingénierie et travaux	Saint-Etienne métropole (42)
Monsieur	DANGUIN	Cyrille	Ingénieur principal, Directeur des services techniques	Communauté de communes du Pays de L'Arbresle (69)

Madame	FAYOLLE	Laurence	Ingénieur principal, Responsable bureau d'études thermiques, Direction de la construction	Ville de Lyon (69)
Madame	GARREAU	Sandrine	Représentante du CNFPT	
Madame	HUGUET	Marion	Ingénieur principal, Responsable du pôle prévention des risques professionnels	Cdg38
Monsieur	LAFAY	Lionel	Ingénieur principal, Directeur des services techniques	Ville de Gleizé (69)
Madame	MEGE-MULLER	Elodie	Ingénieur principal, Responsable des services techniques	Ville de Vaugneray (69)
Monsieur	MOLITOR	Frédéric	Représentant de la CAP A	
Monsieur	SAUVAGE	Aymeric	Ingénieur principal, Directeur du numérique	Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont Blanc (74)

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 22 mai 2025

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.